

Écriture inclusive : Aide-mémoire

1. L'écriture épiciène (non-genrée) est privilégiée.
(ex : les adultes bénévoles)
2. Si l'écriture épiciène n'est pas possible, on utilise des doublons.
Le féminin vient après le masculin.
(ex : le président ou la présidente)
3. Si ni l'écriture inclusive ni les doublons sont possibles, par exemple pour un texte très court, le point médian est à privilégier (·)
(ex: technicien·ne comptable)
4. Les adjectifs épiciènes sont aussi à privilégier. Une formulation peut être considérée comme épiciène même si elle utilise un adjectif 'genré'.
(ex: personnes qualifiées est considéré comme épiciène)
5. Il est également à noter que nous n'utilisons pas la nouvelle orthographe.

**N'hésitez pas à communiquer avec nous
pour toute question !**